



## **ASSISTANCE JURIDIQUE GRATUITE EN DROIT PROCÉDURAL CIVIL**

### **ARTICLE ORIGINAL**

REIS, Elisa da Penha de Melo Romano<sup>1</sup>, ALVAREZ, Anselmo Prieto<sup>2</sup>

REIS, Elisa da Penha de Melo Romano. ALVAREZ, Anselmo Prieto. **Assistance juridique gratuite en droit procédural civil.** Revista Científica Multidisciplinar Núcleo do Conhecimento. An. 07, éd. 04, Vol. 03, p. 05-23. Avril 2022. ISSN : 2448-0959, lien d'accès : <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/droit/droit-procedural-civil>, DOI: 10.32749/nucleodoconhecimento.com.br/droit/droit-procedural-civil

### **RÉSUMÉ**

Cet article visait à promouvoir une réflexion systématique sur l'assistance juridique gratuite et la gratuité de la justice en procédure civile. Dans ce contexte, la question directrice suivante a été adoptée : qu'est-ce qui entrave, facilite ou entrave l'octroi des avantages de l'assistance juridique gratuite et de la justice gratuite, au sens large et au sens strict, dans la conception procédurale systématique, face à des décisions judiciaires de report, de refus et de révocation de l'octroi de la prestation ? Visant à aborder les concepts, les définitions, leur aspect procédural et leur application dans la phase d'exécution de la peine. Par conséquent, la méthode

---

<sup>1</sup> Avocat - Étudiant à la maîtrise en droit procédural civil à l'Université Pontificale Catholique de São Paulo – PUC-SP. – Spécialisation en Droit de la Procédure Civile de l'Université Pontificale Catholique de São Paulo – PUC-SP, Médiateur certifié par la Cour de Justice de São Paulo, Professeur et Coordinateur du Stage Supervisé du Cours de Droit au Centre Universitaire Salesiano de São Paulo – UNISAL, Professeur consultatif du stage supervisé à l'Université Cruzeiro do Sul - UNICSUL, Président de la Commission OAB, se rend à la Faculté de la 125e sous-section Santana - Association des avocats de São Paulo, Défenseur du 5e Tribunal d'éthique de l'Association des avocats brésiliens - Filiale de São Paulo, diplômée en droit de la Faculdade Metropolitana Unida – FMU/SP. ORCID : 0000-0003-1640-1645.

<sup>2</sup> Conseiller. ORCID : 0000-0002-4464-0128.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



inductive a été utilisée comme outil de recherche pour Doctrine et Jurisprudence, afin d'identifier ce qui entrave, facilite ou entrave l'octroi des avantages de l'Assistance Juridique. Ainsi, à travers cette recherche, il a été possible de constater que la garantie de la gratuité de la justice n'implique que les frais de procédure et les honoraires d'avocat, étant accordés à la partie dès lors que ceux-ci prouvent la précarité des ressources. Par conséquent, le Code de procédure civile promeut l'application de l'égalité procédurale pour parvenir à la justice pour tous ceux qui sont défavorisés et en exclusion sociale et qui peuvent avoir besoin d'un soutien juridictionnel de l'État.

Mots clés : Assistance juridique, Procédure civile, Accès à la justice, Respect de la peine.

## 1. INTRODUCTION

Cet article vise à promouvoir une réflexion systématique sur l'assistance judiciaire gratuite en procédure civile, qui réglemente l'institut de la justice gratuite, contenue dans le précepte constitutionnel de «l'assistance judiciaire pleine et gratuite à ceux qui justifient de ressources insuffisantes» (art 5, LXXIV, du les FC). Il limite la pertinence d'établir les différences entre l'assistance juridique gratuite et la gratuité de la justice, prévues dans le CPC[13]/2015 et dans la loi sur l'assistance juridique (loi n. 1.060/1950, modifiée par la loi 7.510/1986), et aborde ses concepts et définitions apportés par la doctrine, les aspects législatifs de la personne hyposuffisante et son application dans la phase d'exécution de la peine sont analysés.

Il vise à démontrer l'assistance juridique gratuite aux pauvres comme un instrument utile et nécessaire pour l'accès de la personne physique ou morale, brésilienne ou étrangère, à la justice, qui, en raison du peu de ressources financières et de

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



l'absence de conditions pour payer les frais et les procédures de dépenses, ont cet accès difficile.

Il n'est pas exagéré de dire que le mouvement de la machine judiciaire génère des coûts élevés pour l'État dans la prestation de services à ses juridictions. Ainsi, pour assurer l'effectivité juridictionnelle, le législateur a établi des critères d'octroi de la gratuité judiciaire.

Dans ce contexte, cet article a cherché à répondre à la question suivante : qu'est-ce qui rend difficile, facilite ou entrave l'octroi des avantages de l'Assistance Juridique Gratuite et de la Justice Gratuite, au sens large et au sens strict, dans le cadre procédural systématique ? conception, face aux décisions de report, de refus et de révocation de l'octroi de la prestation ? L'objectif était donc d'aborder les concepts, les définitions, leur aspect procédural et leur application dans la phase d'exécution de la peine. Par conséquent, les principales nuances de l'assistance juridique gratuite dans le CPC/2015 seront analysées, et quelle est la relation entre le précepte fondamental de la garantie constitutionnelle d'accès à la justice et l'efficacité judiciaire dans le système de procédure civile à travers l'enquête inductive de la Doctrine et Jurisprudence.

## 2. ACCÈS À LA JUSTICE

Pour Lara (2002), l'expression « accès à la justice » repose sur l'articulation de concepts élémentaires d'ordre politique, religieux, sociologique et philosophique de l'humanité, si bien que notre société est passée par plusieurs étapes jusqu'à la nécessité d'apporter une aide juridique aux personnes qui n'avaient pas les moyens financiers de payer les sommes et frais de procédure dans la justice, dans la mesure où, de nos jours, on peut considérer l'accès à la justice comme un droit fondamental, une composante de la dignité de la personne en tant que citoyen est essentielle pour faire respecter leurs droits humains.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



Selon Cappelletti (1988), ces dernières années, les obstacles à l'accès à la justice ont été brisés grâce à des mesures législatives, qui ont été créées comme un moyen d'améliorer le système d'aide juridique. Ainsi, les pauvres obtiennent de plus en plus une assistance juridique gratuite et une justice gratuite dans le domaine procédural pour obtenir une réponse judiciaire, non seulement pour les affaires familiales ou la défense pénale, mais aussi pour revendiquer de nouveaux droits, que ce soit en tant que demandeurs ou défendeurs.

Dans ce sens, la Constitution fédérale du 5 octobre 1988 a assuré une justice gratuite aux citoyens nécessiteux, en tant que devoir de l'État de fournir une assistance juridique (loi 1060/1950 modifiée par la loi 7510 du 4 juillet 1986), ayant la norme infra-constitutionnelle loi a été acceptée par l'article 5, LXXIV, qui définit comme précepte fondamental : « l'assistance judiciaire pleine et gratuite à ceux qui justifient de ressources insuffisantes » par l'État (BRASIL, 1988).

Il est constaté que la gratuité de la justice prévue dans le système procédural révèle un ordre public judiciaire fondamental pour garantir aux personnes physiques ou morales de droit privé, qui présentent une hypo suffisance et qui prouvent cette qualité dans le rapport de droit procédural, l'accès à la justice , comme corollaire de l'État de droit démocratique au sein d'une société plus juste et égalitaire.

### **3. ASSISTANCE JUDICIAIRE ET LIBRE JUSTICE**

Conformément à la pensée du Maître José Cretella Junior, Alvarez (2022) décrit l'assistance juridique gratuite et la justice gratuite, comme un ensemble de nature administrative. Sur la base de cette prémissse, l'auteur élabore également le concept de l'institut, dans lequel:

Denomina-se assistência judiciária o auxílio que o Estado oferece – agora, obrigatoriamente – ao que se encontra em situação de miserabilidade, dispensando-o das despesas, e providenciando-lhe defensor, em juízo. A lei de organização judiciária determina qual o

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



juiz competente para a assistência judiciária; para deferir ou indeferir o benefício da justiça gratuita, competente é o próprio juiz da causa. A assistência judiciária gratuita abrange todos os atos que concorram, de qualquer modo, para o conhecimento da justiça – certidões do tabelião, por exemplo - ao passo que o benefício da justiça gratuita é circunscrito aos processos, incluída a preparação de provas. O requerente antes de entrar com a ação, em juízo, deverá solicitar a assistência judiciária (ALVAREZ, 2022)

Par conséquent, dans le système juridique procédural (article 98, CPC/2015), il définit comme bénéficiaire de la gratuité de la justice la personne physique ou morale, brésilienne ou étrangère, disposant de ressources insuffisantes pour payer les frais, les dépenses de procédure et les frais de justice ( BRÉSIL, 2015).

Pour Assis (2015), l'ordre public met en place des mécanismes de soutien aux moins favorisés, afin de ne pas rendre la garantie judiciaire inutile à la majorité de la population, ou, à tout le moins, inaccessible à ceux qui manquent de richesses ou de ressources. Et je crois toujours que :

Os esforços para colocar os vulneráveis em situação material de igualdade, no desenvolvimento do processo, não prescindem do prévio fornecimento dos meios mínimos para postular na justiça pública. Trata-se de elemento imprescindível para promover o equilíbrio concreto do processo, sem embargo da ulterior necessidade de recursos e armas técnicas. Neste sentido, a gratuidade revela-se essencial à garantia do acesso à justiça. (ASSIS, 2015, p. 334)

Santos (1991, p. 312) affirme dans ses leçons que l'assistance juridique gratuite « consiste en l'institut constitutionnel qui assure aux nécessiteux et considérés comme les plus faibles économiquement, d'obtenir des services judiciaires sans aucune charge pécuniaire ».

Dans ce contexte, on note que les différences entre l'assistance juridique gratuite et la justice gratuite montrent que les deux propositions sont présentes dans le système juridique brésilien. Ainsi, Bueno (2017, p. 458) conceptualise :

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



A expressão assistência jurídica, contida no inciso LXXIV do art. 5º da Constituição Federal é subdividida na assistência judiciária, que consiste no dever do Estado de fornecer orientação jurídica a quem não tiver condições de buscá-la mediante retribuição financeira própria, na gratuidade de justiça, que consiste no dever do Estado dispensar quem não tem condições de antecipar as despesas do processo de fazê-lo.

A côté des définitions et des concepts proposés par les chercheurs visités, nous avons que l'assistance juridique gratuite est plus large et correspond à un précepte fondamental, dans lequel l'Etat doit faciliter à toutes les personnes, physiques ou morales, qui justifient de ressources insuffisantes, l'obtention du droit à un service judiciaire large et intégral, qui doit être assuré par des organes extérieurs au Pouvoir Judiciaire, comme le Ministère Public (défenseur de la société dans son ensemble, en Droits Diffus et Collectifs) ; le bureau du défenseur public et le bureau du procureur général.

De la gratuité de la justice, prévue par la loi n° 1 3.105, du 16 mars 2015, en son article 98, §§ 1 et 3, le bénéficiaire sera exonéré du paiement des honoraires, dépens et autres frais de procédure et de l'exigibilité des les frais de procédure pendant une période de 5 ans, s'ils sont toujours en situation de ressources insuffisantes, chargés de justifier l'octroi de la justice gratuite (BRASIL, 2015).

L'État, à travers les organes susmentionnés, qui sont destinés à exercer les fonctions essentielles de la justice en totale résonance avec le régime démocratique du droit, permet l'assistance judiciaire gratuite qui, selon Assis (2015, p. 1241) :

E, por meio último, ao lado da advocacia privada, confiou-se à Defensoria Pública o patrocínio dos interesses individuais e coletivos dos necessitados. Essa atividade estatal assenta no princípio da igualdade, propiciando a criação de ordem jurídica justa.

Par conséquent, l'organe d'État du Bureau du défenseur public, en tant qu'institution essentielle à la fonction juridictionnelle de l'État et de ceux qui en sont issus (art. 134) (BRASIL, 1988), est chargé de l'orientation et de la défense juridiques, à tout

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



moment niveaux, des nécessiteux. « Ainsi, il appartient au Bureau du défenseur public de fournir une assistance juridique complète et gratuite à ceux qui justifient de ressources insuffisantes » (NASCIMENTO, 2002, p. 179).

On note que l'octroi de l'assistance judiciaire gratuite, prévu par la Constitution en application simultanée à la législation infra-constitutionnelle[3], favorise également le libre choix de la partie[4], et la préférence pour un avocat privé n'empêche pas l'octroi de la prestation.

Quoi qu'il en soit, l'assistance juridique gratuite n'est pas exclue lorsqu'elle n'est pas financée par l'État, elle peut également être fournie par des entités et organisations privées, telles que des syndicats, représentant en faveur de leurs associés ou membres d'une certaine catégorie (loi n° 1970), ou encore par des noyaux de cabinets d'assistance juridique gratuite, subordonnés aux facultés de droit privé et public (BRASIL, 1970).

Alors que l'assistance juridique gratuite de la représentation technique est plus complète et étendue (article 5, LXXIV) (BRÉSIL, 1988), la gratuité de la justice renvoie à la renonciation au paiement des frais de procédure au service judiciaire (art. 98, §1 et ses éléments) (BRASIL, 2015), même s'il est fourni par un avocat librement constitué par la partie.

Le périmètre de la justice gratuite vise en même temps à discipliner les conditions d'octroi du bénéfice de la justice gratuite (BUENO, 2017, p. 458). Targino (apud ALVIM, 2017, p. 166) conceptualise la gratuité de la justice comme une prérogative destinée à permettre l'accès à la protection juridictionnelle de l'État pour ceux qui ont des difficultés à supporter les frais de la procédure, constituant un droit public subjectif reconnu à la fois à la personne physique comme à la personne morale de droit privé, qu'elle soit à but lucratif ou non, consistant en l'exonération de l'obligation d'avancer les frais de procédure (TARGINO apud ALVIM, 2017, p. 166).

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



Le Législateur a alors réglementé la Gratuité de la Justice sur le modèle des articles 98 à 105 CPC/2015 (BRASIL, 2015), ayant accès à la justice en vertu de la garantie constitutionnelle fondamentale (article 5 LXXIV) (BRASIL, 2015), donc parfaitement inséré dans le système juridique procédural constitutionnel.

Les exigences de l'assistance juridique gratuite et de la justice gratuite, en raison de son caractère essentiel à l'hypo suffisant, couvrent tous les actes nécessaires à la solution du litige, tels que, par exemple, les frais liés à la réalisation d'un examen du code génétique (ADN) et la l'usufruit dans le paiement des honoraires des notaires ou des greffiers, garantissant ainsi l'accès à la justice de tous les citoyens devant le Pouvoir Judiciaire.

#### **4. LE MOMENT DE LA POSTULATION DU BÉNÉFICE DE LA LIBRE JUSTICE**

Après avoir posé les prémisses précédentes, passons au moment de la postulation de la concession au profit de la gratuité de la justice. Comme le prévoit le système de procédure civile, il n'y a pas de moment de procédure spécifique à cet effet, et donc il ne caractérise pas l'institution de l'estoppel. Cependant, la jurisprudence nationale a compris que les effets juridiques de la justice gratuite s'exercent à partir du moment de l'octroi[5].

Il convient d'ajouter que le CPC/2015 a expressément abrogé les articles 4 et 6 de la loi 1060/50, qui régissaient le moment de la demande de prestation (article 1072, III CPC/2015), la demande de justice gratuite étant faite dans le première manifestation du parti (BRASIL, 2015)[6].

Targino (apud ALVIM, 2017, p. 169) enseigne que :

A concessão da gravidade da manifestação da parte que poderá requerê-la na petição inicial, na contestação, na petição para

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



ingresso de terceiro no processo ou em recurso. Não se exige que seja formulado no primeiro instante em que se vem ao processo, mas sua eficiência estará limitada aos atos posteriores ao seu deferimento.

De grands progrès ont été réalisés dans la procédure civile en 2015, puisqu'elle prévoyait que la demande de justice gratuite serait exécutée dans le dossier lui-même (art. 99, §1) (BRÉSIL, 2015), respectant le principe de célérité de la procédure. Ainsi, en cas de survenance d'un besoin de justice gratuite, la demande de la partie se fera par simple requête, à tout moment de la procédure, sans suspension du processus d'approbation.

D'autre part, le pouvoir judiciaire donne à la partie la possibilité de prouver les présupposés légaux pour l'octroi de la justice gratuite, à condition qu'elle soit configurée pour être hypo suffisante, n'ayant pas les conditions financières pour supporter les frais de procédure sans préjudice de son entretien (ALVIM , 2017, p. 169).

Le CPC/2015 n'exclut pas l'examen de la demande au bénéfice de la justice gratuite à la partie qui en a besoin, même dans une juridiction supérieure, et elle peut être demandée par les parties aux juges compétents, devant l'organe de jugement, comme dès que les exigences de prise en charge de la condition d'allocataire, l'État apportant une assistance juridique complète ou une justice gratuite aux économiquement faibles (BRASIL, 2015).

## 5. OCTROI, REFUS ET RÉVOCATION DE LA PRESTATION

L'évolution du CPC/2015 (BRASIL, 2015) dans la gratuité de la justice a suivi le précepte constitutionnel de l'assistance juridique gratuite (art. 5ème LXXIV) (BRASIL, 1988), garantissant l'application à toute étape de la procédure, n'étant pas soumise à la refus de la prestation (article 99, §2) (BRASIL, 2015) sans que le juge étatique n'analyse la preuve des hypothèses d'octroi de la prestation.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



Bien que le CPC/2015 (BRASIL, 2015) ait abrogé certaines dispositions de la loi sur l'assistance juridique gratuite, telles que : articles 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12 et 17 de la loi 1060/50, il n'y avait pas de révocation expresse de l'article 5[7], il y avait une antinomie avec l'article 99, §2[8] de la loi procédurale. Il est évident que l'article 5 de la loi sur l'assistance juridique gratuite est en désaccord avec le texte constitutionnel (article 5, point LXXIV) (BRÉSIL, 1988) et avec le principe de la dignité humaine, il appartient donc au juge de vérifier , si le Dans ce cas, les présupposés pour l'octroi du bénéfice de la justice gratuite et l'application de la règle de procédure dans la décision d'octroi, de refus ou de révocation du bénéfice de la justice gratuite.

Dès lors que les présupposés pour accorder la gratuité de la justice sont réunis, sur la base des preuves démontrant les difficultés économiques de la partie, celle-ci sera dispensée d'avancer les frais de procédure. Si le juge ou le tribunal conclut qu'il n'y a aucune preuve des présuppositions légales d'hypo suffisance, l'octroi de la prestation sera rejeté. En effet, le refus du bénéfice de la Libre Justice procédurale doit être fondé sur des éléments concrets et fondé sur la situation réelle du requérant[9].

Un point à souligner dans le manque de moyens financiers des parties est la présomption relative d'octroi de la bienveillance à la personne physique (article 99, §3) (BRASIL, 2015),[10] sans extension aux sociétés privées entités).

Concernant la présomption, endoctrineur Bueno (2017, p. 459), précise que :

A insuficiência de recursos é presumida quando alegada pela pessoa natural (art. 99, §3º), de modo que a concessão do benefício da gratuidade de justiça não se condiciona à indispensável prova do estado de necessidade financeira do requerente, mas, em princípio, tão somente à mera afirmação dessa condição. De outro lado, a insuficiência de recursos deve ser provada quando alegada por pessoa jurídica, conforme orientação do Enunciado 481 da Súmula da jurisprudência do STJ, que não foi desconstituída pelo CPC/2015.

Autre point, l'engagement d'un avocat privé par les parties (demandeur ou défendeur) a été le théâtre de nombreuses discussions doctrinales et

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



jurisprudentielles, et la règle de procédure est venue pacifier l'entente, notamment à l'art. 99, §4 (BRÉSIL, 2015).

L'acte judiciaire de différer, de refuser ou de révoquer l'octroi de la justice gratuite est concentré dans la décision interlocutoire, et la partie qui se sent lésée a l'appel de l'appel interlocutoire, car c'est l'appel approprié à l'espèce ; à moins que l'affaire ne soit tranchée dans le jugement, quand un appel sera possible (art. 101) (BRASIL, 2015)[11].

L'exception préliminaire à l'assistance judiciaire gratuite, dans le cadre du nouveau régime procédural, est formulée dans le mémoire en défense, dans la réplique et dans les contre-arguments d'appel ou, s'il s'agit d'une mise en cause ou d'une demande incidente, au moyen d'un simple pétition, dans le processus lui-même (art. 100) (BRÉSIL, 2015). A son tour, la révocation du bénéfice de la gratuité de la justice consiste dans la perte de la qualité de nécessité de la partie, car elle est transitoire, c'est-à-dire nécessaire à un moment et non à un autre, et le changement de situation du bénéficiaire peut survenir.

Au vu de la jurisprudence, une fois la prestation révoquée, la partie supportera les frais de procédure qu'elle n'aura pas avancés, et en cas de mauvaise foi, la partie qui en aura bénéficié paiera le décuple du montant des frais à titre d'amende, inversée au profit du Trésor public ou de l'Union (ALVIM *et al.*, 2016)[12].

## 6. BÉNÉFICIAIRES

L'accès à la justice est une garantie constitutionnelle qui doit être facilitée à toutes les personnes physiques ou morales de droit privé, qu'elles poursuivent ou non un but lucratif, consacrée par l'article 5 *caput*, LXXIV, XXXV de la Constitution fédérale de 1988 (BRÉSIL, 1988), étant essentiel à l'État démocratique de droit, et prévu dans la loi infra-constitutionnelle contenue dans l'article 98 *caput* du Code de procédure

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



civile (BRÉSIL, 2015), ne faisant aucune distinction pour l'octroi de la justice gratuite, juste la démonstration par la preuve du manque de moyens financiers pour assurer à la partie le droit d'action, pouvoir bénéficier du bénéfice de l'assistance judiciaire gratuite, étendue à la garantie d'un avocat commis d'office et de l'exonération dans l'anticipation des frais de la procédure, surmonter les obstacles financiers d'accès au droit à la tutelle juridictionnelle.

Le droit à une justice gratuite a évolué en accordant le bénéfice aux personnes morales de droit privé. Le STJ (Cour Supérieure de Justice) avait reconnu ce droit des personnes morales au libre accès bien avant l'avènement du CPC/2015 (BRASIL, 2015), mais le Tribunal Spécial a estimé nécessaire, pour l'accès, d'établir une distinction entre personnes morales à but lucratif et non lucratif, afin qu'elle puisse établir la preuve de la précarité de la situation financière de l'entreprise. Ainsi, il est venu éditer le précédent n°. 481, qui prévoit que la gratuité de la Justice s'adresse à "la personne morale à but lucratif ou non lucratif qui démontre son incapacité à supporter les charges de procédure". Ainsi, la même compréhension a également été appliquée à la personne physique (BRASIL, 2011). Le STF (Cour Suprême Fédérale) n'a pas fait cette distinction pour les sociétés (personnes morales de droit privé), à but lucratif ou non.

Dans la compréhension de Donizetti (2017, p. 92-93), il faut :

O CPC/2015 não destoa do entendimento jurisprudencial, ao passo que presume como verdadeira alegação de insuficiência deduzida exclusivamente por pessoa natural. Em síntese, tratando-se de pedido requerido por pessoa física, descebe a exigência de comprovação da situação de insuficiência de recursos, salvo quando o Juiz evidenciar, por meio da análise dos autos, elementos que demonstrem a falta dos pressupostos legais para concessão da gratuidade de justiça. Nessa hipótese o juiz deverá oportunizar a manifestação da parte, a quem caberá comprovar a insuficiência. Tratando-se de pessoa jurídica, a insuficiência de recursos não se presume, de modo que esta deverá fazer prova da necessidade, tal como assentado na jurisprudência (Súmula 481 do STJ).

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



L'art. 98 du CPC/2015 a réglé la controverse sur la distinction qui existait entre les personnes morales de droit privé, à but lucratif ou non, et a conçu l'exigence générique de preuve de difficultés financières, puisque de nombreuses entreprises sont dans une situation précaire, principalement aux entreprises individuelles et les micro-entreprises, qui n'ont pas les conditions financières pour payer les salaires de leurs employés (BRASIL, 2015). Par conséquent, l'institut procédural inclut les entreprises pour obtenir la gratuité de la justice, c'est-à-dire que le pouvoir judiciaire leur ouvre la possibilité d'être considérés comme des bénéficiaires et, à partir de la vérification qu'elles sont en situation d'appauvrissement commercial réel, elles se verront garantir l'accès à la justice pour les affaires personnes juridiques.

Plus de rigueur est requise pour l'octroi de l'avantage aux grandes personnes morales, quand on rappelle que l'un des principes de base de la définition est précisément la séparation du patrimoine de la société et de ses associés, et qui leur permet de répondre des actes de la personne dans les cas juridiques exprès, notamment lorsqu'il est vérifié que l'entité commerciale a été utilisée ou constituée pour contourner la loi ou porter atteinte à des droits considérés comme indisponibles, comme en cas de méconnaissance de la personnalité juridique de l'entreprise.

L'étendue des avantages de la pleine et gratuite justice est personnelle, et sera accordée à la partie, au cas par cas, sans s'étendre au co-conjoint ou ayant cause des ayants droit, qui pourra obtenir la concession sur simple demande (art. 99, §6) (BRÉSIL, 2015), démontrant qu'ils remplissent les conditions légales de recevabilité pour approbation expresse. Ainsi, « Le droit au bénéfice de la gratuité est très personnel, ne concernant que les titulaires, dont il n'est pas transmis par succession ou succession » (SANTOS, 1991, p. 313), ce qui signifie que, s'il y a jonction ou succession, chacun doit demander la prestation en son propre nom.

Lucon (2022, p. 140) précise que le droit du bénéficiaire de la justice gratuite ne s'étend pas à son avocat privé lorsque dans un éventuel recours porté exclusivement

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



sur la valeur du préjudice fixé en sa faveur, celui-ci sera soumis à la paiement de la préparation, sauf si vous avez également droit au bénéfice de la justice gratuite.

Et enfin, CPC/2015 n'exclut pas la possibilité d'accorder la justice gratuite aux étrangers qui résident ici ou qui, peut-être, sont ici, et ont besoin du bénéfice de la justice gratuite pour aller en justice par voie de permis (art. 5, CF/ 88 et art. 98 CPC/2015), qu'ils soient domiciliés dans le pays ou non, une fois qu'il est prouvé qu'ils n'ont pas les moyens économiques de payer le processus (BRASIL, 2015).

## **7. GRATUITÉ DE JUSTICE DANS LA PHASE D'EXECUTION DU JUGEMENT**

A partir de la phase d'exécution de la peine, la partie, une fois bénéficiaire de la gratuité de la justice et ayant obtenu gain de cause dans la demande, est exonérée du paiement des frais de procédure et des honoraires d'avocat de la perte d'instance, mais cela reste une obligation ( article 82, § 2, article 98, § 2, § 3 et 4) (BRASIL, 2015), restant exécutoire pendant 5 (cinq) ans après la décision définitive.

Il convient de noter que, conformément à la peine, l'interprétation, en particulier du §4, avec le point VIII, de l'article 98 CPC/2015 (BRASIL, 2015), comprend les dépôts prévus par la loi pour le dépôt d'un recours , étant donné que le dépôt d'une action et la pratique d'autres actes de procédure, inhérents à l'exercice d'une défense complète et d'une procédure contradictoire, n'incluent pas les amendes, v.g.[14], les litiges de mauvaise foi (art. 81) (BRÉSIL, 2015), ce qui implique que, au final, la partie bénéficiaire paiera l'amende.

En ce sens, Bueno (2017, p. 463) précise que :

Assim, o beneficiário da gratuidade de justiça pode, ao final, em execução forçada, ser compelido a pagar a multa fixada por ato de má-fé, quer quando devida ao Estado, quer quando devida à parte

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



contrária, independentemente da revogação do benefício da gratuidade da justiça.

Comme on peut le voir, à part, même étant le vainqueur de la demande, tel que décrit à l'article 515, (BRASIL, 2015), titulaire d'un titre d'exécution judiciaire et ayant reconnu son droit d'exiger l'obligation de payer un certain montant, de faire , ne pas faire ou livrer quelque chose ; reste responsable de l'anticipation des frais de procédure.

Dans ce contexte, Assis (2015, p. 343) souligne que :

Parece óbvio, que, nesses processos, a colaboração do executado sempre representará fato acidental, motivo por que o custo financeiro pela instauração e pelo desenvolvido da atividade processual recairá unicamente sobre o exequente, em cujo proveito realiza-se a execução. O objeto do dever de antecipar equivale ao objeto da responsabilidade pelo reembolso. Porém, impõe-se considerar as partes legalmente isentas do dever de antecipação.

Il appartient au juge de prévoir la responsabilité du remboursement, qui représente une réparation du préjudice. Le prononcé du juge doit être explicite, sans quoi il n'y a aucune obligation de la part du perdant de rembourser au gagnant les frais de procédure. Pour le débiteur de rembourser le vainqueur de la demande, l'obligation naît par une disposition judiciaire, la sentence. Dans l'exécution de la peine, l'imputation au perdant est sans équivoque. Il devra répondre de tous les frais de procédure, étant toutefois exonéré du paiement tant que sa situation misérable perdurera.

Si le bénéfice de la gratuité de la justice est accordé, il reste effectif pour toutes les phases de la procédure judiciaire, y compris la phase d'exécution, et le bénéfice ne peut être révoqué qu'au moyen d'une décision judiciaire motivée (98, § 3) (BRASIL, 2015).

Bueno (2017, p. 463), en abordant le sujet, donne des conférences :

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



O deferimento da gratuidade da justiça é *sui generis* decisão provisória sujeita a revogação sempre que houver alteração das condições da situação financeira de quem postular e obtiver seu deferimento. Significa, portanto, que o benefício é, em regra, *temporário e condicional*, já que pode ser revogado a qualquer tempo e está subordinado à manutenção da situação de hipossuficiência financeira.

Il est à noter que l'exécution forcée vise la restriction des actifs pour satisfaire le crédit. Shimura (1997, p. 78) précise la responsabilité patrimoniale :

Como o devedor não pode ser física e corporalmente coagido a cumprir a obrigação, é o seu patrimônio que responde, em última análise, pela satisfação do débito. Desdobra-se em dois elementos distintos, o caráter pessoal (dívida) e outro de caráter patrimonial, que é de responsabilidade, o que se traduz na sujeição do patrimônio a sofrer a sanção civil. Normalmente, esses dois elementos reúnem-se em uma só pessoa, o devedor, sendo certo que não pode existir dívida sem responsabilidade. Mas, o reverso é possível, ou seja, o patrimônio de uma pessoa pode responder pela obrigação sem ser devedor, nesse particular, o que há é sujeição, e não propriamente obrigação.

On note, à partir des enseignements de Bueno (2017), que l'insuffisance de ressources ne se confond pas avec la circonstance que le parti ait ou non des actifs. La partie, même si elle ne dispose pas de revenus suffisants pour payer les frais et dépens de la procédure sans préjudice de ses propres moyens de subsistance, peut avoir des biens. De cette manière, vous pouvez toujours compter sur le droit à l'exonération des frais et honoraires d'avocat, en cas de revenus mensuels insuffisants dûment prouvés, cependant, à l'issue de la procédure, vous devrez répondre des éventuels frais d'avocat fixés par la perte d'instance (BUENO , 2017, p. 460)

Dans ce cas, s'il y a équité, qui a été accordée au bénéfice de la justice gratuite, l'exonération peut être partielle (art. 98, § 5) (BRASIL, 2015) pour frais de procédure.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



La responsabilité patrimoniale de la partie demeure (art. 798) (BRASIL, 2015), et, par voie d'exécution forcée, le succombant est responsable avec ses actifs du défaut de paiement de la dette d'honoraires d'avocat, afin que les actifs puissent être mis en gage et aliénés en justice pour faire face à la condamnation des fonds (BUENO, 2017, p. 460).

Suivant la ligne des doctrinaires entérinés, le débiteur bénéficiaire de la gratuité de la justice, dans l'exécution de la sentence, répondra avec son patrimoine des sommes de la succombance (article 82, §2º et article 98, §3º) (BRASIL, 2015) lorsqu'il est condamné à payer les frais et honoraires d'avocat, le paiement étant conditionné à la révocation de la prestation et pour le temps prévu dans le règlement de procédure.

## 8.CONCLUSION

Malgré l'accès à la justice (article 5, (BRASIL, 1988)) pour ceux qui en ont besoin, dans la réalité sociale, il existe ce qu'on appelle le « monde de la fiction juridique », ou plan ontologique. Il convient de noter que l'application des règles en vigueur (loi 1060/50 et loi 13.105/2015) dans le système procédural est nécessaire pour assurer aux parties, de manière équitable, la réelle efficacité judiciaire dans la mise en œuvre des principes fondamentaux, la dignité de la personne, les droits de l'homme, l'égalité et l'application régulière de la loi, inscrits dans la Constitution fédérale/1988, permettant à toutes les personnes physiques ou morales de droit privé, l'accès au pouvoir judiciaire, s'il est manifestement insuffisant et en l'absence d'assistance juridique gratuite et gratuite justice pour l'accès à une justice pleine et libre dans la résolution de leurs conflits.

Revenons à la problématique de la recherche : ce qui rend difficile, facilite ou entrave l'octroi des avantages de l'Assistance Juridique Gratuite et de la Justice Gratuite, au sens large et au sens strict, dans la conception procédurale systématique, face aux décisions judiciaires d'approbation, de refus et de révocation de l'octroi de

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



prestations ? Il a été possible de conclure que le Code de procédure civile passe la réglementation du cas concret dans l'application de l'égalité procédurale pour parvenir à la justice à tous ceux qui sont démunis et en exclusion sociale et qui auront besoin du soutien judiciaire de l'État, c'est-à-dire pour faire appliquer leurs droits menacés ou lésés, faisant écho aux garanties des droits à dimension sociale et démocratique.

La construction dogmatique contemporaine a été dans le sens où l'image de la justice reflète les aspirations d'une société plus égalitaire, libre et démocratique, en utilisant les instruments constitutionnels du système procédural brésilien.

D'où la gratuité de la justice instituée dans la doctrine et la législation comme un droit universel, qui se fonde non seulement sur des raisons juridiques, mais surtout sur des raisons sociales et politiques. Ainsi, il est essentiel que l'octroi de l'avantage s'étende à la personne physique et morale de droit privé et, pour l'octroi de l'avantage, il soit guidé par des hypothèses précises, car la machine judiciaire génère des coûts élevés qui sont supportés par l'État, afin d'être en cohérence avec la disposition constitutionnelle, mais aussi avec l'appareil judiciaire.

L'hypo-suffisance doit guider l'octroi de la prestation et doit être soumise à l'évaluation appropriée du système procédural en vigueur, afin que les demandeurs prouvent leurs situations personnelles moulées au texte légal. Par conséquent, une fois remplies les présuppositions de la règle de procédure civile, il appartient au juge étatique de l'accorder, et toute analyse subjective qui ne prend pas en compte les éléments objectifs de l'octroi est interdite. Il a été observé, alors, que la postulation de la gratuité de la justice se fait à tout moment de la procédure, tant qu'il y a un besoin réel du demandeur de la gratuité de la justice, caractérisée par une disposition légale, comme un droit très personnel pour les personnes physiques et personne non morale.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



Il a été démontré que la garantie de justice gratuite aux personnes morales de droit privé est accordée dès lors qu'elles prouvent la précarité des ressources, même lorsqu'elles ne peuvent rémunérer leurs salariés, et il a été conclu que le patrimoine de l'entreprise ne se confond pas avec celui de les partenaires.

Il a également été affirmé que l'octroi de la gratification judiciaire, selon le système CPC/2015, est extrêmement exceptionnel et n'implique que des frais de procédure et des frais de justice, sans compter l'exonération des amendes infligées au cours de la procédure, en tant que partie bénéficiaire de la justice libre a agi de mauvaise foi, le législateur cherchant à préserver la bonne foi procédurale des parties.

Enfin, à la condamnation à succomber dans l'exécution de l'exécution de la peine, la partie bénéficiaire a le devoir de payer les frais de procédure et les frais de justice, cette obligation étant suspendue et conditionnée à la révocation de la gratuité de la justice pour une période de 5 (cinq) ans (article 98, §2 et §3) (BRÉSIL, 2015). De cette manière, le système procédural et la loi sur l'assistance judiciaire gratuite sont liés, conformément au régime démocratique du droit, avec tout l'appareil de soutien pour un large accès à la justice, qui, bien qu'il ne soit pas encore complètement effectif, a été un instrument important dans la garantie des droits fondamentaux pour de larges pans de la population, auparavant exclus de la participation au pacte social.

## RÉFÉRENCES

ALVAREZ, A. P. **Uma Moderna Concepção de Assistência Jurídica Gratuita.**  
Disponível em:  
<http://www.pge.sp.gov.br/centrodeestudos/revistaspge/revista53/moderna.htm>.  
Acesso em: 14 fev. 2022.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



ALVIM, A. A. et al. **Comentários ao Código de Processo Civil. Lei N. 13.105-2015.** São Paulo: Editora Saraiva, 2016.

ASSIS, A. de. **Manual da execução.** 13<sup>a</sup> ed. ver. amp. e atual. São Paulo: Editora Revista dos Tribunais, 2018.

ASSIS, A. de. **Processo Civil brasileiro.** Volume I: Parte Geral: Institutos Fundamentais: Tomo I. São Paulo: Editora Revista dos Tribunais, 2015.

BRASIL. **Constituição da República Federativa do Brasil de 1988.** Disponível em: [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/constituicao/constituicaocompilado.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicaocompilado.htm). Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. Lei Nº 1.060/1950, alterada pela Lei Nº 7.510/1986, de 04 de julho de 1986, **dá nova redação a dispositivos da Lei nº 1.060, de 5 de fevereiro de 1950, com as alterações posteriores, que estabelece normas para a concessão de assistência judiciária aos necessitados.** Disponível em: [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/1980-1988/l7510.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/1980-1988/l7510.htm). Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. **Lei Nº 13.105, de 16 de março de 2015. Lei da Gratuidade da Justiça.** Disponível em: <https://www.jusbrasil.com.br/topicos/28895641/artigo-98-da-lei-n-13105-de-16-de-marco-de-2015>. Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. Lei Nº 5.584, de 26 de junho de 1970, **dispõe sobre normas de Direito Processual do Trabalho, altera dispositivos da Consolidação das Leis do Trabalho, disciplina a concessão e prestação de assistência judiciária na Justiça do Trabalho, e dá outras providências.** Disponível em: [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l5584.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l5584.htm). Acesso em: 22 mar. 2022.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



BRASIL. Lei Nº 6.205, de 29 de abril de 1975, **estabelece a descaracterização do salário mínimo como fator de correção monetária e acrescenta parágrafo único ao artigo 1º da Lei número 6.147, de 29 de novembro de 1974**. Disponível em: [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l6205.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l6205.htm). Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. Lei Nº 6.465, de 14 de novembro de 1977, **dá nova redação ao Artigo 14 da Lei nº 1.060, de 5 de fevereiro de 1950, que estabelece normas para a concessão da assistência judiciária aos necessitados**. Disponível em: [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/1970-1979/L6465.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/1970-1979/L6465.htm). Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. **Súmula 481**. (Corte Especial). Recurso Especial Nº 1.185.828-RS (2011/0025779-8). Relator: Min. Cesar Asfor Rocha. Brasília, DF, 09 de junho de 2011. Disponível em: <https://www.stj.jus.br/publicacaoinstitucional/index.php/sumstj/article/download/5175/5300>. Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. Tribunal de Justiça de São Paulo (32ª Câmara de Direito Privado do Tribunal de Justiça de São Paulo). **Agravo de Instrumento Nº 2089155-63.2021.8.26.0000**. Relator: Min. Luiz Fernando Nishi. São Paulo, SP, 25 de maio de 2021. Disponível em: <https://tj-sp.jusbrasil.com.br/jurisprudencia/1216203615/agravo-de-instrumento-ai-20710320220218260000-sp-2071032-0220218260000/inteiro-teor-1216203713>. Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. Tribunal de Justiça de São Paulo (34ª Câmara de Direito Privado Tribunal de Justiça de São Paulo). **Agravo de Instrumento Nº 2210624-37.2016.8.26.0000**. Relator: Min. Antonio Tadeu Ottoni. São Paulo, SP, 15 de fevereiro de 2017. Disponível em: <https://tj-sp.jusbrasil.com.br/jurisprudencia/900554961/agravo-de->

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



instrumento-ai-22106243720168260000-sp-2210624-3720168260000/inteiro-teor-900554990. Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. Tribunal de Justiça de São Paulo (4<sup>a</sup> Vara Cível). **Agravo de Instrumento Nº 2052450-90.2017.8.26.0000**. Relator: Vianna Cotrim. São Paulo, SP, 26 de outubro de 2021. Disponível em: <https://tj-sp.jusbrasil.com.br/jurisprudencia/1320578883/agravo-de-instrumento-ai-21148491920218260000-sp-2114849-1920218260000/inteiro-teor-1320578925>. Acesso em: 22 mar. 2022.

BRASIL. Tribunal de Justiça do Distrito Federal e dos Territórios (2<sup>a</sup> Turma Cível). **Agravo de Instrumento 0721604-72.2021.8.07.0000**. Relator: Álvaro Ciarlini. Brasília, DF, 28 de julho de 2021. Disponível em: <https://tj-df.jusbrasil.com.br/jurisprudencia/1308105771/7216047220218070000-df-0721604-7220218070000/inteiro-teor-1308105780>. Acesso em: 22 mar. 2022.

BRUSCHI, G. G. **Desconsideração da Personalidade de Jurídica**: aspectos processuais. 2<sup>a</sup> ed. São Paulo, Saraiva, 2009.

BUENO, C. S. **Comentários ao Código de Processo Civil**. Volume 1 (arts. 1º a 317). São Paulo, Saraiva, 2017.

CAPPELLETTI, M. **Acesso à justiça**. Tradução de Ellen Gracie Northfleet. Porto Alegre, Fabris, 1988

DONIZETTI, E. **Novo Código de Processo Civil**. 2<sup>a</sup> ed. ver. atual. e ampl. São Paulo: Atlas, 2017.

LARA, R. **Acesso à justiça – princípio constitucional e a contribuição prestada pelas faculdades de Direito**. São Paulo: Método, 2002.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



MARCATO, A. C. **Código de Processo Civil interpretado**. 1<sup>a</sup> ed. São Paulo, Atlas, 2022.

NASCIMENTO, A. M. **Curso de direito processual do trabalho**. 21<sup>a</sup> ed. São Paulo, Saraiva, 2002

VIEIRA, J. L. Código de Processo Civil – Lei Nº 13.105, de 16 de março de 2015. 5<sup>a</sup> ed. São Paulo: Edipro, 2019.

SANTOS, M. A. **Primeiras Linhas de Direito Processual Civil**. 14<sup>a</sup> ed. São Paulo: Saraiva, 1991.

SARRO, L. A. G. **Código de Processo Civil. Novo código de processo civil: principais alterações no sistema processual civil**. São Paulo: Rideel, 2014.

SHIMURA, S. **Título executivo**. São Paulo: Saraiva, 2005.

## **ANNEXE - NOTE DE BAS**

3. La loi 1060/50 établit des normes pour l'octroi d'une assistance juridique aux nécessiteux.

**Art. 14.** Les professionnels libéraux nommés pour exercer les fonctions de défenseur ou d'expert, selon le cas, sauf juste motif prévu par la loi ou, à leur omission, à la discrétion de l'autorité judiciaire compétente, sont tenus de se conformer, sous peine de d'une amende de Cr\$ 1 000,00 (mille cruzeiros) à Cr\$ 10 000,00 (dix mille cruzeiros), sous réserve du réajustement établi par la loi n° 6 205 du 29 avril 1975, sans préjudice de la sanction disciplinaire applicable. (Libellé prévu par la loi n° 6 465 de 1977)

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



- **1º**A défaut d'indication par l'assistance ou par la partie elle-même, le juge demandera celle de l'organe de classe respectif. (Inclus par la loi n° 6 465 de 1977)
- **2º**L'amende prévue au présent article reviendra au profit du professionnel qui en assume la charge. (Renuméroté du paragraphe unique, avec un nouveau libellé, par la loi n° 6 465 de 1977).

4. CPC/2015 : « **Art. 99.** La demande de gratuité de la justice peut être formulée dans la demande initiale, dans la réponse, dans la demande d'introduction d'un tiers dans le procès ou en appel.

- **4º**L'assistance du requérant par un avocat privé n'empêche pas l'octroi d'une justice gratuite.

5. RÉSUMÉ : « Charges de copropriété Recouvrement Exécution du jugement Assistance juridique Personne morale Précarité financière avérée Octroi Effets de la concession qui opèrent ex nunc, dès la décision rendue, ne s'appliquant pas aux actes passés Frais définitifs dus Recours prévu en partie. (26e Chambre de droit privé du Tribunal de justice de São Paulo, rendre la décision suivante : "Le recours a été partiellement accueilli. V. U.", conformément au vote du rapporteur, qui fait partie de cet arrêt. L'arrêt a été assisté par les honorables juges Felipe Ferreira (président) et Antonio Nascimento Appel interlocutoire n° 2052450-90.2017.8.26.0000. Rapporteur : Vianna Cotrim. São Paulo, SP, 26 octobre 2021. Disponible sur : <https://tj-sp.jusbrasil.com.br/jurisprudencia/1320578883/agravo-de-instrumento-ai-21148491920218260000-sp-2114849-1920218260000/inteiro-teor-1320578925>.

Consulté le : 22 mars 2022.

6. Art. 99 CPC/2015 « La demande de gratuité de la justice peut être formulée dans la demande initiale, dans la réponse, dans la demande d'introduction d'un tiers dans le procès ou en appel ; et dans son § 1º - Si survenant à la première manifestation de

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



la partie dans l'instance, la demande peut être formulée par simple requête, dans les archives du procès lui-même, et ne suspendra pas son cours.

7. « le juge, s'il n'a pas de motifs fondés pour rejeter la demande, doit la juger d'après le plan, motivant ou non l'octroi dans le délai de soixante-douze heures »

8 : « Le juge ne peut rejeter la demande que s'il existe des éléments du dossier démontrant l'absence de conditions légales pour l'octroi de la gratification, et doit, avant de rejeter la demande, déterminer à la partie la preuve de l'accomplissement desdites hypothèses. »

9. RE COURS INTERLOCUTOIRE - Justice libre - Renvoi par injonction au 1er degré

- Impossibilité - Renseignement de l'article 99, §2 du CPC - Le magistrat doit observer fidèlement l'ordre légal pour donner au parti l'occasion de prouver son insuffisance financière, avant de rejeter les bienfaits de la gratuité de la justice - nécessité pour la partie de prouver le droit - Recours non connu, avec détermination et observation ». TJSP, Instrument -2093894-35.2019.8.26.0000.

10. « RE COURS D'INSTRUMENT - ASSISTANCE JUDICIAIRE GRATUITE - REJET

- Inapproprié - Bien que l'article 99, alinéa 3, du Code de procédure civile préconise la présomption de véracité de la demande d'insuffisance signée par la partie, en cas d'éléments Pour écarter cette présomption, le juge doit fournir à la partie qui prouve son insuffisance financière - Refus du régime de prévoyance - Irrecevabilité - Infraction aux dispositions de l'article 99, §2 du Code de procédure civile - Renvoi de l'affaire à la source de sorte que le magistrat assigne le requérant à prouver le respect des conditions d'octroi de la prestation - APPEL MUNI D'UNE DÉTERMINATION ». Appel interlocutoire n° 2089155-63.2021.8.26.0000. Rapporteur : Min. Luiz Fernando Nishi. São Paulo, SP, 25 mai 2021.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>,



11. Nouveau code de procédure civile : principales modifications du système de procédure civile, coord. Luiz Antonio Giampaolao, 2014, p. 28.

12. « **SÉCURITÉ SOCIALE. APPEL DE L'INSS. ABROGATION DE LA LIBRE JUSTICE. ARTICLES 98, 99 ET 100 DU CPC. CONGÉDIEMENT.** - L'INSS, en appel, a demandé la révocation de la gratuité de la justice - Le tribunal d'origine a accordé la gratuité de la justice au requérant et a statué sur l'assignation - Cité, l'INSS a formé un recours, mais n'a pas contesté la gratuité de la justice dans les termes préconisés par l'article 100 du CPC - La demande de révocation de justice gratuite peut être faite à tout moment au cours de la procédure. Toutefois, ainsi qu'il ressort de l'article 98, § 3, du CPC, une telle demande suppose la démonstration d'un changement dans la situation ayant donné lieu à l'octroi de la gratification - En l'occurrence, les éléments relevés par le défendeur à l'appui de sa demande de révocation de justice sont les mêmes qui étaient déjà versés au dossier au moment de l'octroi de la prime et sur lesquels il n'y a pas eu de contestation en temps utile par la commune en défense - La demande de révocation de la gratuité justice a été rejetée - Appel connu et manquant ».

« **RÉVOCATION DE LA LIBRE JUSTICE.** Absence de preuve démontrant l'inexistence des conditions ayant donné lieu à l'octroi de la gratification procédurale. Déclarations signées qui ont une présomption iuris tantum. La mauvaise foi du créancier n'est pas punie par la révocation de l'aide juridictionnelle gratuite. Phrase modifiée dans cette partie. Ressource fournie ».

« **APPEL D'INSTRUMENTS. DEMANDE DE RÉVOCATION DE LA LIBRE JUSTICE.** La perception par l'auteur des revenus expressifs figurant dans les états financiers constitue une circonstance qui autorise la révocation du JG précédemment accordé. Les précédents de cette classe ».

13. Code de procédure civile.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>



14. Frais de succombance.

Envoyé : Décembre 2021.

Approuvé : Avril 2022.

RC: 115210

Disponible en: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/ley/derecho-procesal-civil>